

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1146

13 juin 2006

SOMMAIRE

AD Valleo S.A., Luxembourg	54979	HT Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	55008
Aerogolf Center, S.à r.l., Luxembourg	54985	JER Europe Fund II Holdings, S.à r.l., Luxembourg	54982
Aerogolf Center, S.à r.l., Luxembourg	54986	JER Europe Fund II Holdings, S.à r.l., Luxembourg	54984
Aldoxlux Holding A.G., Luxembourg	54979	Kerala S.A., Luxembourg	54985
Anaya Holding S.A., Luxembourg	54968	Louvre Multi Select, Sicav, Senningerberg	54971
Autonomie Confort Médical International S.A., Luxembourg	54968	Maitec S.A., Ehlerange	55001
Barfi S.A.H., Luxembourg	55002	Moselle S.A., Luxembourg	54974
Barfi S.A.H., Luxembourg	55003	Mountain Resorts S.A., Luxembourg	54976
Bayside Investments, S.à r.l., Luxembourg	54987	Newmed S.A., Luxembourg	54987
BDC Broadband Data Communication S.A., Luxembourg	55001	Pierres Naturelles S.A., Luxembourg	54972
Behomerent S.A., Luxembourg	54974	Polaris S.A., Luxembourg	54980
Bimmo Holding S.A., Luxembourg	54979	Rain Man S.A., Alzingen	55006
Camden Town Investment S.A., Luxembourg	54994	Rain Man S.A., Alzingen	55006
Carrosserie-Auto-Peinture Muhlen & Fils, Ehlerange	54973	Roned Holding S.A., Luxembourg	54979
Cogemo S.A.	54964	RPM Luxconsult S.A., Rameldange	54997
Dixième S.A., Luxembourg	54962	RPM Luxconsult S.A., Rameldange	54997
Entreprise de Toiture J. Zender & Cie, S.à r.l., Kehlen	55001	S. & P. Luxembourg, S.à r.l., Warken	54962
Esmeralda Lux S.A., Luxembourg	54979	S. & P. Luxembourg, S.à r.l., Warken	54963
Europhenix Management Company S.A., Luxembourg	54997	Samaco Real Estate S.A., Luxembourg	54964
Exterius (Luxembourg) S.A., Luxembourg	55001	Schrader Investments Luxembourg, S.à r.l., Senningerberg	55006
Exterius (Luxembourg) S.A., Luxembourg	55001	Schubtrans A.G., Grevenmacher	54962
Fare S.A., Gondrange	54987	Sofrane Business, S.à r.l., Howald	54980
Fare S.A., Gondrange	54987	Stimo Consultancy, S.à r.l., Luxembourg	54974
Fina Cold I S.A., Luxembourg	54964	Strike Participations S.A., Luxembourg	54995
Financière Centuria Luxembourg S.A., Luxembourg	54975	Synergo S.A., Luxembourg	54995
Financière Centuria Luxembourg S.A., Luxembourg	54976	Taranis International S.A., Luxembourg	54985
Football Club Blue Boys Muhlenbach, A.s.b.l., Luxembourg	54965	Taxi Confort, S.à r.l., Dudelange	54974
Fusion S.A., Luxembourg	54969	Terra S.A., Mamer	54972
Fusion S.A., Luxembourg	54969	Terra S.A., Mamer	54972
Garin Investments S.A., Luxembourg	54973	THL (1) Limited, THL (2) Limited & Westerngem Holding S.A., S.e.n.c., Luxembourg	54972
Grumhold S.A., Luxembourg	54980	Truss Managing Partner, S.à r.l., Luxembourg	54969
Gryphus S.A., Luxembourg	54998	Truss Managing Partner, S.à r.l., Luxembourg	54971
Gryphus S.A., Luxembourg	55000	WM Invest, S.à r.l., Luxembourg	54995
HT Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	55007	Woolpas S.A., Luxembourg	54985
		WPP Luxembourg Holdings Two, S.à r.l., Luxembourg	55003
		WPP Luxembourg Holdings Two, S.à r.l., Luxembourg	55005

DIXIEME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.950.

DISSOLUTION*Extrait*

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 3 janvier 2006, volume 151S, folio 76, case 6 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 décembre 2005, acte n° 849, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société DIXIEME S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

J. Delvaux.

(027897/208/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

SCHUBTRANS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.
R. C. Luxembourg B 82.420.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(027944/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

S. & P. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9019 Warken, 49, rue de Buerden.
R. C. Luxembourg B 107.666.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée S. & P. LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-9050 Ettelbruck, 58B, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 28 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 618 du 17 août 1999, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu sous seing privé en date du 6 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 622 du 22 avril 2002.

L'assemblée se compose des ses trois seuls et uniques associés, à savoir:

- 1.- Monsieur Gustave Schmit, employé privé, demeurant à L-2145 Luxembourg, 108, rue Cyprien Merjai.
- 2.- Madame Léone Brachmond, employée privée, demeurant à L-2145 Luxembourg, 108, rue Cyprien Merjai, ici représentée par Monsieur Gustave Schmit, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 28 novembre 2005.
- 3.- Monsieur Robert Molitor, retraité, demeurant à L-3250 Bettembourg, 22, rue Emile Klensch, ici représenté par Monsieur Gustave Schmit, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 28 novembre 2005.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant comme il est dit, ont exposé au notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions sur ordre du jour conforme:

*Première résolution**Cession de parts sociales*

1) Monsieur Robert Molitor, prénommé, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Monsieur Gustave Schmit, prénommé, ici présent et ce acceptant, dix (10) parts sociales dans la société S. & P. LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée pour le prix global de mille deux cent trente-neuf euros et quarante-sept cents (EUR 1.239,47).

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont le cédant accorde bonne et valable quittance.

2) Ensuite Robert Molitor, prénommé, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Madame Léone Brachmond, prénommée, ici présente et ce acceptant, cent dix (110) parts sociales dans la société S. & P. LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée pour le prix global de treize mille six cent trente-quatre euros et cinquante cents (EUR 13.634,50).

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont le cédant accorde bonne et valable quittance. Ensuite Monsieur Gustave Schmit, prénommé, ici personnellement présent et agissant en sa qualité de gérant de la dite société S. & P. LUXEMBOURG, S.à r.l., déclare accepter au nom et pour compte de la société, les cessions de parts sociales ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de soixante-dix mille deux cent cinquante-deux virgule sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 70.252,777) pour le porter de son montant actuel de vingt-neuf mille sept cent quarante-sept virgule deux cent vingt-trois euros (EUR 29.747,223) à un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) par apport en numéraire de la somme de soixante-dix mille deux cent cinquante-deux virgule sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 70.252,777) sans cependant créer et émettre des parts sociales nouvelles.

La preuve de ce paiement, effectué par les associés au prorata de leur participation dans le capital social a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le nombre des actions représentatives du capital social souscrit au montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) après augmentation de capital ci-avant réalisée de deux cent quarante (240) parts sociales sans désignation de valeur nominale en mille (1.000) parts sociales et de leur attribuer une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs aux gérant pour procéder à l'échange des parts sociales anciennes contre les parts sociales nouvelles et à l'annulation des parts sociales anciennes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les mille (1.000) parts sociales sont réparties entre les associés comme suit:

1.- Monsieur Gustave Schmit, prénommé, cinq cents parts sociales	500
2.- Madame Léonie Brachmond, prénommée, cinq cents parts sociales	500
Total: mille parts sociales.	1.000

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Ettelbruck à Warken et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à Warken. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.»

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-9019 Warken, 49, rue de Buerden.

Frais

Les frais et honoraires des présentes sont évalués à trois mille quatre cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Schmit, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 décembre 2005, vol. 434, fol. 34, case 4. – Reçu 702,53 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(028098/242/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

S. & P. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9019 Warken, 49, rue de Buerden.

R. C. Luxembourg B 107.666.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(028099/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

54964

SAMACO REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 45.233.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 7 février 2006, les administrateurs de la société SAMACO REAL ESTATE S.A. ont décidé de coopter au poste d'administrateur, Monsieur Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle reportée qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006, en remplacement de Monsieur Gérard Becquer, administrateur démissionnaire.

En conséquence, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Madame Annie Frénot;
- Monsieur Philippe Salpetier;
- Monsieur Dominique Robyns.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027968/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

COGEMO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.196.

Procès-verbal de l'assemblée des actionnaires de la société du 10 mars 2006

Le jour 10 mars 2006, à 10.00 heures, s'est réunie l'assemblée des associés de la société COGEMO S.A., auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Est nommé Président de la séance Monsieur Gianni Gianfranceschi lequel, après avoir vérifié que la totalité du capital social est présente, déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur le point à l'ordre du jour.

L'assemblée invite Monsieur Roberto Vasta aux fonctions de secrétaire.

Première résolution

Sur les points à l'ordre du jour l'assemblée, à l'unanimité, délibère de renouveler les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes de la Société:

- Gianfranceschi Gianni, Administrateur de Sociétés, demeurant à L-5576 Remich, 40, Chemin des Vignes, Administrateur-Délégué;
- Gianfranceschi Céline Marie L., Employée Privée, demeurant à F-Lyon, 11, place Antonin Gourju, Administrateur;
- Vasta Roberto, Employé Privé, demeurant à L-1521 Luxembourg, 106, rue A. Fischer, Commissaire aux Comptes;
- Prudent Marie n'a plus la fonction d'Administrateur-Délégué. Elle reste Administrateur et de déterminer la durée de leur mandat jusqu'au 10 mai 2008.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'Administrateur-Délégué, soit par la signature conjointe de deux Administrateurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 11.00 heures, après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 10 mars 2006.

G. Gianfranceschi / R. Vasta

Le Président / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05699. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027977//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

FINA COLD I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 106.660.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 mars 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(028072/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

FOOTBALL CLUB BLUE BOYS MUHLENBACH, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg F 1.461.

STATUTS

En l'an deux mille six, le premier du mois de janvier a été formée par les membres de l'association du F.C. BLUE BOYS MUHLENBACH, créé en date du 21 janvier 2006, une association sans but lucratif sous le nom FOOTBALL CLUB BLUE BOYS MUHLENBACH dont les statuts ont été modifiés par l'acte ci-dessus.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} janvier 2006, les présents statuts ont été présentés aux membres du club et approuvés par ladite assemblée.

Chapitre I^{er}. - Dénomination, Siège Social, Objet et Généralité

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une association sans but lucratif sous la dénomination FOOTBALL CLUB BLUE BOYS MUHLENBACH, dans le sens de la loi du 21 avril 1928.

Son siège est fixé à Luxembourg, sa durée est illimitée.

Art. 2. Le F.C. BLUE BOYS MUHLENBACH est affilié à la Fédération Luxembourgeoise de Football (F.L.F).

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 4. L'association a pour objet la pratique du football, de cultiver l'esprit de sportivité et de camaraderie entre ses membres et de faire tous actes quelconques se rattachant à ce but et pouvant en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Tous les points qui ne sont pas prévus expressément par les présents statuts sont régis par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 6. Les organes du club sont:

- a) l'assemblée générale;
- b) le conseil d'administration;
- c) les commissaires aux comptes.

Chapitre II. - Membres

Art. 7. Le club se compose de:

- a) membres actifs;
- b) membres inactifs;
- c) membres méritants.

Toute personne manifestant sa volonté d'adhérer à l'association en observant les présents statuts peut en devenir membre. Le conseil d'administration décide souverainement des adhésions des membres. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

Tous les membres jouissent des mêmes droits et avantages lors de l'assemblée générale, les restrictions concernant certains membres sont énumérées dans les statuts internes de l'association. Seuls les administrateurs représentent pendant l'association devant la loi et doivent remplir les obligations définies par la loi du 21 avril 1928.

Une liste des membres du Conseil doit, conformément à l'article 10 de la loi, être tenue à jour et déposée au greffe du tribunal endéans un mois après l'assemblée générale ordinaire.

Art. 8. Sont considérés comme membres actifs, tous ceux qui pratiquent le football de compétition et de loisir sous les couleurs du club, ainsi que les membres qui exercent un mandat au sein de l'association, tous détenteurs d'une licence valable de la F.L.F.

Art. 9. Les membres inactifs sont ceux qui, en dehors de tout mandat, prêtent leur assistance à l'accomplissement de l'objet social.

Art. 10. Les membres méritants sont des personnes ayant rendu des services exceptionnels à l'occasion.

Art. 11. La qualité de membre peut être conférée par le Conseil d'Administration à des personnes ayant payé leur cotisation annuelle (le montant est fixé par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration).

Art. 12. Pour acquérir la qualité de membre mentionné à l'article 7 sub. a), b) et c), il faut:

- 1) adresser une demande d'admission au conseil d'administration et déclarer vouloir adhérer aux statuts et règlements du club;
- 2) payer la cotisation;
- 3) remplir les conditions de sportivité et d'honorabilité. En cas de candidature d'un mineur, l'assentiment de ses parents par écrit ou tuteurs est requis. Le Conseil d'Administration statue souverainement sur l'admission de nouveaux membres et le refus d'admission ne doit pas être motivé.

Art. 13. a) La qualité de membre se perd:

1. par démission écrite parvenant au conseil d'administration;
2. par le non-règlement de sa situation financière vis-à-vis du club;
3. par exclusion pour:
 - contravention intentionnelle aux intérêts du club;
 - refus de se conformer aux statuts, règlements et décisions des organes du club;
 - comportement préjudiciable;
 - incompatibilité avec l'honneur sportif.

b) L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix de membres présents.

c) Pour les mêmes raisons, le conseil d'administration peut, à la majorité des deux tiers des voix des membres présents, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire d'un membre, entraînant l'interdiction d'agir au nom de l'association, de participer aux activités du club et d'accéder à ses installations.

L'intéressé sera préalablement invité par lettre recommandée à fournir des explications. Cette suspension prendra fin lors de la prochaine assemblée générale qui statuera définitivement sur l'exclusion du membre.

d) Est réputé démissionnaire, le membre ayant refusé de payer la cotisation annuelle, ou ayant omis de la payer six mois après qu'elle lui fût réclamée.

e) En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur les fonds sociaux et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Chapitre III. - Organes de l'association

A) Les assemblées générales

Art. 14. L'assemblée générale est l'organe souverain de l'association et elle se compose de tous les membres ayant acquitté les cotisations annuelles et qui jouissent seuls du droit de vote ainsi que du droit d'assister aux assemblées générales.

Ont seuls droit d'assister et d'exercer le droit de vote aux assemblées générales les membres actifs, inactifs et méritants ayant atteint l'âge de 18 ans accomplis le jour de l'assemblée et ayant réglé leur cotisation.

Art. 15. Entrent dans les attributions de l'assemblée générale:

1. l'approbation annuelle des rapports et comptes et la décharge à donner aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes;

2. la nomination et la révocation du président et des membres du conseil d'administration et des commissaires aux comptes;

3. la fixation des cotisations;

4. l'exclusion d'un membre;

5. la modification des statuts;

6. la prise de décision dépassant les limites des pouvoirs statutairement dévolus au conseil d'administration;

7. la dissolution de l'association et la nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs.

Art. 16. L'assemblée générale est ordinaire ou extraordinaire.

L'assemblée générale ordinaire ou annuelle se tient chaque année entre le 1^{er} janvier et le 28 février à Luxembourg-Ville, à l'endroit, au jour et à l'heure désignés par le conseil d'administration.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire est convoquée par le conseil d'administration quand l'ordre du jour porte sur une modification des statuts et, d'une manière générale, chaque fois que le conseil d'administration le juge nécessaire dans l'intérêt de l'association. Elle doit être convoquée endéans un délai de 15 jours:

- lorsque le conseil d'administration en est requis par une demande écrite d'un cinquième au moins des membres, indiquant leurs intentions et motifs;

- lorsque la majorité des membres élus du conseil d'administration est démissionnaire.

Art. 18. Tous les membres ayant réglé leur cotisation peuvent assister à l'assemblée générale. Les membres peuvent s'y faire représenter par un autre membre, mais non pas par un tiers. La procuration doit être écrite nominativement. Nul ne peut représenter plus qu'un seul autre membre.

Peuvent encore assister à l'assemblée générale toutes les personnes qui y sont invitées par le conseil d'administration. Ces personnes n'ont pas le droit de vote.

Art. 19. Le conseil d'administration convoque l'assemblée générale au moins quinze jours à l'avance par simple mise, ou par la voie de la presse. La convocation comprendra l'ordre du jour arrêté par le conseil d'administration. Si l'assemblée est appelée à se prononcer sur une modification des statuts le texte des nouvelles dispositions statutaires sera inséré ou joint à la convocation.

Art. 20. Toute proposition, adressée par écrit au moins huit jours avant l'assemblée générale au conseil d'administration et signée par un vingtième des membres, doit être ajoutée à l'ordre du jour lors de l'assemblée. Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises que si une majorité des trois quarts au moins des voix émises par les membres présents ou représentés marque son accord pour procéder à un vote sur elles.

Art. 21. L'assemblée générale statutaire convoquée est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

Elle prend ses décisions à la majorité simple des voix, sauf dans les cas spécialement prévus par les statuts ou la loi.

En cas de parité des voix, la proposition est considérée comme rejetée. Les votes ont lieu à main levée à moins que le conseil d'administration ou un quart des membres présents n'exigent le vote au scrutin secret. Celui-ci est obligatoire pour l'exclusion d'un membre.

L'assemblée générale est souveraine et se prononce sur tous les points non réglés par la loi, les présents statuts et les règlements d'ordre intérieur. Sa décision engage tous les membres.

En cas de démission ou révocation d'un des membres du conseil d'administration, l'assemblée générale est seule compétente pour accorder décharge.

Art. 22. Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée générale.

Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du Conseil d'Administration du club.

B) Le conseil d'administration

Art. 23. Le conseil d'administration est l'organe exécutif et administratif de l'association.

Art. 24. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, d'un trésorier général, ainsi que de 1 à 21 membres.

Le conseil d'administration peut créer d'autres fonctions.

Art. 25. L'élection du président et des membres du conseil d'administration est faite par l'assemblée générale pour une durée de deux ans.

A cet effet, les candidats à la présidence et au conseil d'administration doivent présenter leur candidature au siège de l'association, par lettre recommandée, cinq jours au moins avant la date fixée pour les élections. La candidature à la présidence devra être remise au conseil d'administration annexée d'une liste reprenant les noms des personnes qui entendant faire partie du conseil d'administration au minimum 5 jours avant l'assemblée générale. L'assemblée générale élira alors le président. Celui-ci aura un mandat de deux ans et travaillera ensemble avec les membres figurant sur sa liste annexée.

L'élection du président se fait par vote secret à la majorité absolue mais s'il n'y a qu'un seul candidat, elle se fera par acclamation. Au cours de son mandat, d'autres membres pourront adhérer au conseil d'administration sur décision de la majorité des membres du conseil d'administration.

Art. 26. En cas de vacance du poste de président avant l'expiration du terme de son mandat par suite de décès, de démission ou de révocation, le conseil d'administration a le droit d'y pourvoir provisoirement ou de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Le conseil d'administration se réunit au moins six fois par an, le jour et à l'heure indiqués dans les convocations. Le président, ou en cas d'empêchement, le vice-président ou le membre le plus âgé dirigera les débats. Toutes les décisions sont prises à la majorité absolue soit par appel nominal, soit, s'il s'agit de questions d'ordre purement personnel, par vote secret. En cas d'égalité des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 27. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou par les statuts à d'autres organes du club, est de la compétence du conseil d'administration. Il prend toutes les mesures et décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt du club, et notamment il fait appliquer les statuts et règlements, il convoque et organise les assemblées générales et en établit l'ordre du jour, il dresse les rapports et comptes annuels, il décide de la suspension temporaire d'un membre, il représente le club dans ses relations avec les particuliers, la F.L.F., les autres associations et les pouvoirs publics.

Les attributions du conseil d'administration sont notamment les suivantes:

- a) la représentation de l'association vis-à-vis de la F.L.F., des autorités et des organes publics;
- b) la représentation en justice;
- c) l'admission de nouveaux associés et l'acceptation de la démission d'un membre;
- d) l'admission de membres méritants;
- e) l'arrêté définitif de la liste annuelle des récompenses honorifiques;
- f) la suspension provisoire d'un membre, l'intéressé ayant été dûment entendu en ses explications écrites ou verbales;
- g) l'approbation provisoire des décomptes annuels, l'approbation définitive en étant réservée à l'assemblée générale ordinaire annuelle;
- h) la nomination de commissions destinées à des missions spéciales et l'établissement de règlements d'ordre intérieur;
- i) l'organisation de coupes commémoratives et autres.

C) Les réviseurs de caisse

Art. 28. L'assemblée générale élit un ou plusieurs réviseurs de caisse dans les mêmes conditions et pour la même durée que pour le président. Les réviseurs de caisse ont pour mission de vérifier la conformité des comptes présentés par le trésorier général à l'assemblée générale avec les livres et pièces comptables. Ces documents doivent être tenus à la disposition des réviseurs de caisse huit jours au moins avant l'assemblée générale annuelle. Les réviseurs de caisse font rapport à l'assistance lors de l'assemblée générale.

Chapitre IV. - Modification des statuts

Art. 29. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de ces modifications est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Toute modification exige une majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Aucune décision ne pourra être prise sauf si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Chapitre V. - Dissolution

Art. 30. En cas de dissolution, l'assemblée générale décidera par vote majoritaire du mode de liquidation ainsi que de l'affectation de l'excédent d'actif.

Chapitre VI. - Les litiges sportifs

Art. 31. En application des statuts ou règlements des fédérations et du C.O.S.L. ou d'une convention particulière, les litiges entre fédérations, club ou licencié, sont réglés, après épuisement des voies de recours fédérales et sauf saisine des juridictions ordinaires par une instance d'arbitrage mise en place par le C.O.S.L.

Chapitre VII. - La violence autour du sport

Art. 32. Les pouvoirs publics, le mouvement sportif et les propriétaires des installations sportives collaborent pour assurer le maintien de l'ordre dans les enceintes sportives et empêcher des actes de violence, de racisme et de xénophobie dirigés contre les acteurs sportifs ou des groupes de spectateurs.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02306. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027960//188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

ANAYA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 54.262.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2006

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée accepte également la démission en tant que Commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

4. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, Madame Annalisa Ciampoli, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur Andrea De Maria, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg. MAYFAIR TRUST, S.à r.l., ayant son siège social 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg est nommé nouveau Commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

2. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027980/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

AUTONOMIE CONFORT MEDICAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 103.720.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société, le 25 janvier 2006, a constaté:

1. «qu'il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 14 décembre 2005 que Monsieur Samuel Neri, demeurant 9, sous les Côtes, F-57530 Courcelles-Chaussy, a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société»;

2. «qu'il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 14 décembre 2005 que Monsieur Nicolas Pouilleux, demeurant 15, rue de Lardemelle, F-57050 Le Ban Saint Martin, a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société».

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société, le 25 janvier 2006, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. «nomination de Madame Magalie Marchais, née le 22 avril 1975 à Forbach (France), et demeurant 11, rue des Alouettes, F-57600 Forbach, au poste de deuxième administrateur de la société».

2. «nomination de Monsieur Christian Simon, né le 15 janvier 1954 à Paris (France), et demeurant 66, rue des Volontaires, F-57950 Montigny-lès-Metz, au poste de deuxième administrateur de la société».

Pour extrait conforme

M. Szurlej

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027993//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

FUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 62.763.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2006

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du poste d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027982/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

FUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 62.763.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(027922/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

TRUSS MANAGING PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 111.223.

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder on behalf of TRUSS LUX PARTICIPATION, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 14 A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg being the sole member of TRUSS MANAGING PARTNER, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 14 A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on 16th September 2005 (the «Company»).

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company by 60,000.- Euro by the issue of 2,400 new shares each with a nominal value of 25 Euro each to the sole existing shareholder, TRUSS LUX PARTICIPATION, S.à r.l., by contribution in cash of 509,850 Euro, subscription and payment of the shares to be issued within the capital increase; allocation of the contribution in cash for an amount of 60,000.- Euro to the capital account, for an amount of 6,000.- Euro to the legal reserve and the balance to the freely distributable share premium and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the issued share capital of 72,500.- Euro, represented by 2,900 shares, confirmation of distributable share premium.

- Amendment of the first year end of the Company so that the first accounting year of the Company be from the date of incorporation to 13th December 2005, and decision that the second accounting year of the Company begins on 14th December 2005 and ends 31st December 2005 and that each subsequent accounting year begins on 1st January of each

year and ends on 31st December of the same year, consequential amendment of article 11 of the articles of incorporation of the Company.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by 60,000.- Euro by the issue of 2,400 new shares each with a nominal value of 25.- Euro each to the sole existing shareholder, TRUSS LUX PARTICIPATION, S.à r.l., by contribution in cash of 509,850.- Euro.

The new shares referred to above are subscribed and paid in full together with a share premium by the sole member for a total amount of 509,850.- Euro.

Proof of the full payment of the shares has been given to the undersigned notary.

The contribution so received is allocated for an amount of 60,000.- Euro to the capital account, an amount of 6,000.- Euro to the legal reserve and the balance of 443,850.- Euro to the freely distributable share premium. The sole shareholder confirms that the share premium shall be freely distributable.

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at 72,500.- Euro, represented by 2,900 shares with a nominal value of 25.- Euro each.»

Second resolution

It is resolved to amend the first year end of the Company so that the first accounting year of the Company be from the date of incorporation to 13th December 2005. It is resolved that the second accounting year of the Company shall begin on 14th December 2005 and end on 31st December 2005 and that each subsequent accounting year shall begin on 1st January of each year and end on 31st December of the same year. As a result article 11 of the articles of incorporation of the Company is amended as follows:

«**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 13th December 2005 and the second accounting year of the Company which shall begin on 14th December 2005 and end on 31st December 2005.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le treizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant, en vertu d'une procuration de TRUSS LUX PARTICIPATION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 14 A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, étant le seul associé de la société TRUSS MANAGING PARTNER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 14 A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 16 septembre 2005 (la «Société»).

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

- Augmentation du capital social de la Société de 60.000,- euros par l'émission de 2.400 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à l'associé unique, TRUSS LUX PARTICIPATION, S.à r.l., par apport en espèces de 509.850,- euros, souscription et paiement des parts sociales à émettre lors de l'augmentation de capital; affectation de l'apport en espèces pour un montant de 60.000,- euros au compte de capital, pour un montant de 6.000,- euros à la réserve légale et le solde à la prime d'émission librement distribuable, et modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société en vue de refléter le capital social émis de 72.500,- euros, représenté par 2.900 parts sociales, et confirmation d'une prime d'émission librement distribuable.

- Modification de la fin de la première année sociale de la Société de sorte à ce que la première année comptable de la Société commence à la date de constitution de la Société et s'achève au 13 décembre 2005, et décision que la deuxième année comptable de la Société commence le 14 décembre 2005 et s'achève au 31 décembre 2005 et que chaque année comptable suivante commence en date du 1^{er} janvier de chaque année comptable et s'achève en date du 31 décembre de la même année, modification en conséquence de l'article 11 des statuts de la Société.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société de 60.000 euros par l'émission de 2.400 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à l'associé unique, TRUSS LUX PARTICIPATION, S.à r.l., en contrepartie d'un apport en espèces de 509.850,- euros.

Les nouvelles parts décrites ci-dessus ont été souscrites et intégralement payées par l'associé unique ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de 509.850,- euros.

Preuve du paiement intégral des parts sociales a été donnée au notaire instrumentant.

L'apport ainsi reçu est affecté pour un montant de 60.000,- euros au compte de capital, un montant de 6.000,- euros à la réserve légale et le solde d'un montant de 443.850,- euros à la prime d'émission librement distribuable. L'associé unique confirme que la prime d'émission sera librement distribuable.

Suite à l'augmentation de capital, la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société est modifiée comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à 72.500,- euros, représenté par 2.900 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier la fin de la première année sociale de la Société de sorte à ce que la première année comptable commence à la date de constitution de la Société et s'achève le 13 décembre 2005. Il est décidé que la deuxième année comptable de la Société commence au 14 décembre 2005 et s'achève au 31 décembre 2005 et que chaque année comptable suivante commence au 1^{er} janvier de chaque année et s'achève au 31 décembre de la même année. Par conséquent l'article 11 des Statuts la Société est modifié comme suit:

«**Art. 11. Année comptable.** L'année comptable commence au 1^{er} janvier de chaque année et s'achève au 31 décembre de la même année à l'exception de la première année comptable qui commence à la date de constitution de la Société et s'achève le 13 décembre 2005 et la deuxième année comptable de la Société commence au 14 décembre 2005 et s'achève au 31 décembre 2005.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, ou changements sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à sept mille euros.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au porteur de la procuration, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C.M. Costa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 67, case 8. – Reçu 5098.50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

J. Elvinger.

(027903/211/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

TRUSS MANAGING PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 111.223.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40610 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(027904/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

LOUVRE MULTI SELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 83.343.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(028073/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

**THL (1) LIMITED, THL (2) LIMITED & WESTERNGEM HOLDING S.A., S.e.n.c.,
Société en nom collectif.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 85.693.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 23 mars 2006

Les associés ont décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet au 28 mars 2006 et ont nommé BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 71.178, en tant que liquidateur de la Société.

Dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendues pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur pourra renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation sera valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour la société en liquidation

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027998/534/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

PIERRES NATURELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 63.672.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Signature.

(028074//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

TERRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.
R. C. Luxembourg B 80.222.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 16 février 2006.

Signature.

(028136//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

TERRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.
R. C. Luxembourg B 80.222.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 16 février 2006.

Signature.

(028135//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

54973

CARROSSERIE-AUTO-PEINTURE MUHLEN & FILS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ehlerange.
R. C. Luxembourg B 12.616.

L'an deux mille cinq, le six septembre.
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Ferdinand dit Fernand Muhlen, retraité;
- 2) Monsieur Adrien Muhlen, carrossier;
- 3) Monsieur Valentin Muhlen, carrossier;
- 4) Madame Edith Muhlen, employée, né le (...);
- 5) Madame Fernande Muhlen, employée; demeurant tous les 5 professionnellement à L 4384 Ehlerange, Zare-Ouest, agissant comme uniques associés de la S.à r.l. CARROSSERIE-AUTO-PEINTURE MUHLEN ET FILS, «société à responsabilité limitée», avec siège à Ehlerange, (R.C. B 12.616), constituée par acte notarié du 18 décembre 1974, publié au Mémorial C N° 39 du 27 février 1975, et modifiée pour la dernière fois par acte notarié 15 septembre 2004, publié au Mémorial C N° 167/2005,

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter les cessions de, parts suivantes:

- Monsieur Fernand Muhlen, préqualifié cède 1.000 parts sociales à Monsieur Arnold Gales; carrossier, né le 8 décembre 1954 à D Bilzingen, demeurant à L-5360 Schrassig, 27, rue d'Oetrange.
- Monsieur Adrien Muhlen préqualifié, cède 700 parts sociales à Monsieur Arnold Gales; préqualifié, lequel accepte. La part sociale a une valeur de 24,79 EUR.

Lesdites cessions ont eu lieu en contrepartie de l'apport en société de son know-how et de son brevet de maîtrise par Monsieur Arnold Gales.

Suite à ces cessions, le capital social est actuellement souscrit comme suit:

1) Monsieur Ferdinand dit Fernand Muhlen, préqualifié	2.752 parts
2) Monsieur Adrien Muhlen, préqualifié	2.698 parts
3) Monsieur Arnold Gales, préqualifié	1.700 parts
4) Monsieur Valentin Muhlen, préqualifié	450 parts
5) Madame Edith Muhlen, préqualifiée	450 parts
6) Madame Fernande Muhlen, préqualifiée	450 parts
Total	8.500 parts

Gérance

Monsieur Arnold Gales est nommé directeur technique de la société.

Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Ehlerange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, Notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Muhlen, A. Mullen, A. Gales, V. Muhlen, E. Muhlen, F. Muhlen, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 2005, vol. 910, fol. 56, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 février 2006.

G. d'Huart.

(027999/207/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

GARIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 101.694.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARIN INVESTMENTS S.A.

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur B

Signature

(028220/1084/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

54974

TAXI CONFORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3569 Dudelange, 2, rue Tattenberg.
R. C. Luxembourg B 107.622.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 4 mars 2006,
lors de laquelle se sont présentés:
MM. José Alfredo Mendes Matias et M. Fernando Figueiredo Cordeiro,
détenant chacun 50 parts sociales de la société TAXI CONFORT, S.à r.l. constituée le 22 avril 2005 par-devant Maître
Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage,
a, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006,
- renouvelé le mandat du gérant administratif, M. José Alfredo Mendes Matias, demeurant à L-3510 Dudelange, 15,
rue de la Libération,
- changé le mandat de M. Fernando Figueiredo Cordeiro, demeurant à L-3569 Dudelange, 2, rue Tattenberg, de gérant
administratif en gérant technique,
- révoqué complètement le mandat de gérant technique de M. Joaquim De Sousa Borges, demeurant à F-57840
Nondkeil-Ottange, 42, rue d'Audun-le-Tiche, qui ne fait plus partie de la société.

Fait à Dudelange, le 4 mars 2006.

J.A. Mendes Matias / F. Figueiredo Cordeiro

Gérant Administratif / Gérant Technique

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04682. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028020//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

STIMO CONSULTANCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 93.773.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03923, a été déposé au regis-
tre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Signature.

(028076//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

BEHOMERENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 81.239.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03924, a été déposé au regis-
tre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Signature.

(028078//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

MOSELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 100.966.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie à Luxembourg le 7 mars 2006, a pris acte de la démission de Monsieur Jean
Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en
son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04970. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028318/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 96.465.

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 96.465), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1199 du 14 novembre 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 610 du 24 juin 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien Wiander, employé privé, adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet le conseil aux particuliers et aux entreprises, notamment en matière de rapprochement, d'opérations de haut de bilan, de levée de fonds et d'ingénierie financière, immobilière et patrimoniale.

La société a également pour objet la prise de participation dans des sociétés de toute nature, civiles ou commerciales au Luxembourg ou à l'étranger, à caractère opérationnel ou financier, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Plus généralement, la société a pour objet toute opération de nature commerciale, financière, mobilière ou immobilière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, ou à tout objet similaire ou connexe, ou de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.»

2) Modification du dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature conjointe de deux délégués du Conseil.»

3) Démission des administrateurs KOFFOUR S.A., LANNAGE S.A. et VALON S.A. et nomination d'un nouvel administrateur Monsieur Philippe Haquenne.

4) Décharge aux administrateurs démissionnaires.

5) Autorisation à conférer au Conseil d'Administration de nommer la société PricewaterhouseCoopers, S à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme réviseur d'entreprise.

6) Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet le conseil aux particuliers et aux entreprises, notamment en matière de rapprochement, d'opérations de haut de bilan, de levée de fonds et d'ingénierie financière, immobilière et patrimoniale.

La société a également pour objet la prise de participation dans des sociétés de toute nature, civiles ou commerciales au Luxembourg ou à l'étranger, à caractère opérationnel ou financier, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Plus généralement, la société a pour objet toute opération de nature commerciale, financière, mobilière ou immobilière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, ou à tout objet similaire ou connexe, ou de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le dernier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

Art. 5. dernier alinéa. «La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature conjointe de deux délégués du Conseil.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission des sociétés KOFFOUR S.A., LANNAGE S.A. et VALON S.A. de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat et leur donne pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société en remplacement des administrateurs sortants:

Monsieur Philippe Haquenne, né le 15 janvier 1948 à Mons, Belgique, administrateur de société, demeurant au 5, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Son mandat expirera ainsi à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'autoriser le Conseil d'Administration à nommer la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Wiander, C. Coulon-Racot, C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2006, vol. 901, fol. 82, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(028044/239/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 96.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(028045/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

MOUNTAIN RESORTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 109.485.

In the year two thousand and six, on the tenth day of February.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MOUNTAIN RESORTS S.A., a company limited by shares, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, incorporated by deed of the under-signed notary, on the 11th day of July 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 1st day of December 2005, number 1306, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 109.485.

The meeting is presided by Mrs Vanessa Colard, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marianne Korving, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1.- To increase the share capital from its current amount of EUR 31,000.- to an amount of EUR 2,000,000.- by issue of 1,575,200 new shares having a par value of EUR 1.25 each;

2.- Waiver of the preferential subscription right of the existing shareholders, if necessary;

3.- Subscription of the new shares and payment into the extend of 500,000.- EUR (25,3936%);

4.- Change of article 5.1 of the statutes to be read as follows: «The subscribed capital of the Company is set at two million Euro (EUR 2,000,000.-) divided into one million six hundred thousand (1,600,000) ordinary shares all with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share.»

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting unanimously resolves to increase the subscribed share capital of the Company in the amount of one million nine hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 1,969,000.-) in order to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to two million Euro (EUR 2,000,000.-) by issuing of one million five hundred seventy-five thousand two hundred (1,575,200) new shares each with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Waiver is given by ALPHA DIRECTORSHIP LIMITED, having its registered office at P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands here represented by Mrs Marianne Korving, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal of its preferential subscription right.

The new shares are then subscribed as follows by DELTA SHAREHOLDERSHIP LIMITED, having its registered office at P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mrs Marianne Korving, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe for one million five hundred seventy-five thousand two hundred (1,575,200) newly issued shares and to pay up the said shares by contribution in cash amounting to five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-).

All the shares have been paid-up in cash into the extend of 25,3936%, so that the amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a result of the first resolution, the general shareholders' meeting unanimously resolves to amend Article 5.1 of the statutes to be read as follows:

«**Art. 5.1 Capital.** The subscribed capital of the Company is set at two million Euro (EUR 2,000,000.-) divided into one million six hundred thousand (1,600,000) ordinary shares all with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share.»

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about twenty-three thousand Euro (EUR 23,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOUNTAIN RESORTS S.A. avec siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1306 du 1^{er} décembre 2005, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.485.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa Colard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marianne Korving, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de son montant actuel de EUR 31.000,- au montant de EUR 2.000.000,- par l'émission de 1.575.200 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune;

2.- Le cas échéant, renonciation des anciens actionnaires à leur droit de souscription préférentielle;

3.- Souscription intégrale et libération en espèces à hauteur de EUR 500.000,-, soit 25,3936% des nouvelles actions;

4.- Modification de l'article 5.1 des statuts qui aura la teneur suivante: «Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) divisé en un million six cent mille (1.600.000,-) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25)».

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant d'un million neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.969.000,-) pour porter le capital social de la société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par l'émission d'un million cinq cent soixante-quinze mille deux cents (1.575.200) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Renonciation est donnée par ALPHA DIRECTORSHIP LIMITED, ayant son siège social au P.O. Box 3152 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques ici représentée par Madame Marianne Korving, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à son droit de souscription préférentielle.

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par:

DELTA SHAREHOLDERSHIP LIMITED, avec siège social au P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Marianne Korving, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire un million cinq cent soixante-quinze mille deux cents (1.575.200) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

Toutes les actions sont libérées en espèces à hauteur de 25,3936% de sorte que le montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'Article 5.1 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.1 Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) divisé en un million six cent mille (1.600.000) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25)».

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de vingt-trois mille euros (EUR 23.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: V. Colard, S. Mathot, M. Korving, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, vol. 152S, fol. 40, case 11. – Reçu 19.690 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, Je 20 mars 2006.

P. Bettingen.

(028064/202/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

BIMMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C. Luxembourg B 85.863.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Signature.

(028080//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

RONED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 84.955.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Signature.

(028082//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

ESMERALDA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 82.912.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Signature.

(028087//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

ALDOXLUX HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 51.154.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028088//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

AD VALLEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.446.

Extrait des résolutions adoptées en date du 28 février 2006, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société
- La démission de Marion Muller en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Denis Bour, employé privé, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Denis Bour, employé privé, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AD VALLEO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028266/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

54980

GRUMHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.568.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39926 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

J. Elvinger
Notaire

(028148/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

POLARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.430.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028206/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

SOFRANE BUSINESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 304, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 115.050.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Khaled Bouyemout, gérant de société, demeurant à L-5884 Howald, 304, route de Thionville.
- 2.- Madame Fatiha Hocini, employée privée, épouse de Monsieur Khaled Bouyemout, demeurant à L-5884 Howald, 304, route de Thionville,
ici représentée par Monsieur Khaled Bouyemout, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée le 17 mars 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'import, l'export et le commerce de marchandises.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de SOFRANE BUSINESS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Howald.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de deux cents euros (EUR 200,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Fatiha Hocini, employée privée, épouse de Monsieur Khaled Bouyemout, demeurant à L-5884 Howald, 304, route de Thionville, vingt parts sociales	20
2.- Monsieur Khaled Bouyemout, gérant de société, demeurant à L-5884 Howald, 304, route de Thionville, quatre-vingts parts sociales.	80
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cent soixante-cinq euros (EUR 965,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Khaled Bouyemout, gérant de société, demeurant à L-5884 Howald, 304, route de Thionville.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-5884 Howald, 304, route de Thionville.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Bouyemout, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 21 mars 2006, vol. 360, fol. 96, case 8. – Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 mars 2006.

H. Beck.

(028057/201/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

JER EUROPE FUND II HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 103.086.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of February.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 1650 Tysons Boulevard, Suite 1600, McLean, Virginia 22102, United States of America,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in McLean, Virginia, on February 13, 2006.

2) JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II-A, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 1650 Tysons Boulevard, Suite 1600, McLean, Virginia 22102, United States of America,

here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in McLean, Virginia on February 13, 2006.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the partners of JER EUROPE FUND II HOLDINGS, S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 103.086 incorporated pursuant to a notarial deed on September 7, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1203 of November 24, 2004. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on January 14, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners decide to create a new class of shares which will be referred to as being the Class C Shares of the Company, each Class C shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

Second resolution

The partners decide to increase the Company's share capital by an amount of twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-), so as to raise it from its present amount of two hundred and ninety-two thousand nine hundred Euro (EUR 292,900.-) up to three hundred and fifteen thousand four hundred Euro (EUR 315,400.-) by the issue of nine hundred (900) C Shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The new shares have been subscribed as follows:

- four hundred and twenty-nine (429) C Shares are subscribed by JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II, L.P., prenamed and

- four hundred and seventy-one (471) C Shares are subscribed by JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II-A, L.P., prenamed.

The new shares will be paid up by a contribution in kind consisting of two claims held respectively by JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II, L.P. for an amount of ten thousand seven hundred and twenty-five Euro (EUR 10,725.-) and JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II-A, L.P., for an amount of eleven thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 11,775.-) against the Company in the total amount of twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-).

The total contribution of twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) will be allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 6. (paragraph 1). «The Company's share capital is set at three hundred and fifteen thousand four hundred Euro (EUR 315,400.-) represented by five hundred (500) ordinary shares (the «Ordinary Shares») with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, two thousand eight hundred and sixteen (2,816) class A shares (the «A Shares») with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, eight thousand four hundred (8,400) class B shares (the «B Shares») with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and nine hundred (900) class C shares (the «C Shares») with a par

value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. Ordinary Shares A Shares, B Shares and C Shares are collectively referred to as the Shares.»

Fourth resolution

The Partners decide to restate the article 8 of the articles of incorporation of the Company and now reads as follows:

Art. 8. «The Shares to be issued pursuant to article 6 hereof may, as the manager(s) shall determine, be of different Classes. The proceeds relating to the issue of each Class of Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the manager(s) for the Investment established in respect of the relevant Class or Classes of Shares.

The manager(s) shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an «Investment») to which each Class of Shares relates. As between partners, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Class of Shares. The Company shall be considered as one single legal entity; however, with regard to third parties and in particular towards the Company's creditors, the partners of a specific Class shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying Investment of such Class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements.

The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand seven hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II, L.P., a limited partnership constitué et existant selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 1650 Tysons Boulevard, Suite 1600, McLean, Virginia 22102, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à McLean, Virginie, en date du 13 février 2006.

2) JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II-A, L.P., a limited partnership, constitué et existant selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 1650 Tysons Boulevard, Suite 1600, McLean, Virginia 22102, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à McLean, Virginie, en date du 13 février 2006.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparants sont les associés de JER EUROPE FUND II HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 103.086, constituée suivant un acte notarié en date du 7 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1203 du 24 novembre 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 14 janvier 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer une nouvelle catégorie de parts sociales qui sera nommée les Parts Sociales de Catégorie C de la Société, chaque Part Sociale de Catégorie C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500.-), afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-douze mille neuf cents euros (EUR 292.900.-) jusqu'à trois cent quinze mille quatre cents euros (EUR 315.400.-) par l'émission de neuf cents (900) Parts Sociales C d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit:

- quatre cent vingt-neuf (429) Parts Sociales C sont souscrites par JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II, L.P., prénommé et

- quatre cent soixante et onze (471) Parts Sociales C sont souscrites par JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II-A, L.P., prénommé.

Les nouvelles parts sociales seront payées par un apport en nature consistant en deux créances détenues respectivement par JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II, L.P. pour un montant de dix mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 10.725,-) et JER REAL ESTATE PARTNERS EUROPE II-A, L.P., pour un montant de onze mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 11.775,-) contre la Société pour un montant total de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-).

Le montant total de l'apport de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) sera alloué en intégralité au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. (premier alinéa). «Le capital social de la Société est fixé à trois cent quinze mille quatre cents euros (EUR 315.400,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; deux mille huit cent seize (2.816) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales A») d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; par huit mille quatre cents (8.400) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales B») d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et par neuf cents (900) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales C») d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales A, les Parts Sociales B et les Parts Sociales C étant collectivement désignées comme étant les Parts Sociales.»

Quatrième résolution

Les associés décident de reformuler l'article 8 des statuts de la Société qui est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 8. «Les Parts Sociales émises conformément au présent article 6 pourront, tel que le(s) gérant(s) le déterminera, être de Catégories différentes. Le produit de l'émission de chaque Catégorie de Parts Sociales sera investi conformément à la politique d'investissement déterminée par le(s) gérant(s) pour l'Investissement établi en fonction des Catégories ou Classes de Parts Sociales.

Le(s) gérant(s) identifiera le portefeuille des actifs approprié constituant un investissement (un «Investissement» et ensemble «les Investissements») auquel chaque Catégorie de Parts Sociales se rapporte. Comme entre associés, chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif de la Catégorie de Parts Sociales concernée. La Société sera considérée comme une entité juridique unique, mais à l'égard de tiers et en particulier à l'égard des créanciers de la Société, les associés d'une Catégorie déterminée répondront de ses dettes relatives à l'Investissement de cette Catégorie, en accord avec les dispositions légales applicables et les conventions contractuelles.»

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille sept cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 février 2006, vol. 901, fol. 61, case 7. – Reçu 225 euros.

Le Releveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(028167/239/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

JER EUROPE FUND II HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 103.086.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(028168/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

WOOLPAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 83.594.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028209/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

KERALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.077.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028210/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

TARANIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.277.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028211/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

AEROGOLF CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 61.391.

In the year two thousand six, on the sixteenth of February.
Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

EXECUTIVE PROPERTY INVEST NL HOLDING BV, having its registered office in Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam (The Netherlands), registered under number 33243037 at the commercial register of Amsterdam (The Netherlands),

here represented by Mr Erik Linder, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal,

which proxy will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party declares to be the sole associate of the company AEROGOLF CENTER, S.à r.l. having its registered office in L-2633 Senningerberg, 1, Heienhaff, incorporated by a deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, on the 31st of October 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 23rd of January 1998 number 54.

The Articles of Incorporation were amended for the last time by deed of the same notary Reginald Neuman, on the 15th of November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C on the 10th of December 2002, number 1753.

The associate requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The associate decides to transfer the registered office of the company from, L-2633 Senningerberg, 1A, Heienhaff to L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare and to amend article 4 (1st paragraph, first sentence) of the Articles of Association as follows:

«The Company's registered office shall be in Luxembourg-City.»

Second resolution

The associate decides to amend article 5 (2nd paragraph) as follows:

«All these shares are held by EXECUTIVE PROPERTY INVEST NL HOLDING BV, having its registered office in Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam (The Netherlands).»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, amounts to approximately eighteen hundred Euro (800.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

EXECUTIVE PROPERTY INVEST NL HOLDING BV, ayant son siège social à Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam (Pays-Bas), inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam (Pays-Bas) sous le numéro 33243037, représentée par Monsieur Erik Linder, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante déclare être seule associée de la société à responsabilité limitée AEROGOLF CENTER, S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 1, Heienhaff, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 23 janvier 1998, numéro 54.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire Reginald Neuman, en date du 15 novembre 2002, publié au Mémorial C en date du 10 décembre 2002, numéro 1753.

L'associée a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide de transférer le siège de la société de L-2633 Senningerberg, 1A, Heienhaff à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare et de modifier l'article 4 (alinéa 1^{er}) des statuts comme suit

«**Art. 4. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 (alinéa 2) des statuts comme suit:

«Ces parts appartiennent toutes à EXECUTIVE PROPERTY INVEST NL HOLDING BV, ayant son siège social à Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam (Pays-Bas).»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (800,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Linder, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, vol. 152S, fol. 41, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mars 2006.

P. Bettingen.

(028160/202/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

AEROGOLF CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 61.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mars 2006.

P. Bettingen.

(028163/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

NEWMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.875.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(028214/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

FARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6186 Gonderange, 2, rue Massewee.
R. C. Luxembourg B 92.560.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature

Mandataire

(028215/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

FARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6186 Gonderange, 2, rue Massewee.
R. C. Luxembourg B 92.560.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature

Mandataire

(028212/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

BAYSIDE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 115.246.

STATUTES

In the year two thousand and six, on day thirty of March.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

WALTON RBM INVESTORS V, L.L.C., a limited liability company established and organized under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 4104715,

represented by Mr Franck-Olivier Cera, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago, Illinois (United States of America), on 28 March 2006.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»).

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of BAYSIDE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managers.

In the event that in the view of the Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at sixteen thousand seven hundred Euro (EUR 16,700.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of thirty-three Euro and forty cents (EUR 33.40) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»).

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

While appointing the Managers, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Managers.

Art. 11. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 12. Delegation of Powers. The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 13. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers.

Art. 15. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum

and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

Art. 21. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
WALTON RBM INVESTORS V, L.L.C.	16,700.-	500	16,700.-
Total	16,700.-	500	16,700.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on the last day of the month of December 2006.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of manager and to appoint Mr Carl Speecke, Private Employee, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), born on 5 March 1964 in Kortrijk (Belgium), as manager for an undetermined period.

2) The sole shareholder resolved to set the registered office of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in his above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WALTON RBM INVESTORS V, L.L.C., une société à responsabilité limitée établie et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4104715,

représentée par M. Franck-Olivier Cera, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Chicago, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), le 28 mars 2006.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée ne variatur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination BAYSIDE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision des Gérants.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à seize mille sept cents euros (16.700,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (33,40 EUR) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»).

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.

Art. 11. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Les Gérants peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 13. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera les Gérants et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 14. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

Art. 15. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par les Gérants, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement sont signés par tout Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 21. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par les Gérants, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts Sociales	Libération (EUR)
WALTON RBM INVESTORS V, L.L.C.....	16.700,-	500	16.700,-
Total	16.700,-	500	16.700,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.500,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de gérant et décide de nommer M. Carl Speecke, employé privé, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), né le 5 mars 1964 à Kortrijk (Belgique), aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F.O. Cera, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 3 avril 2006, vol. 916, fol. 37, case 9. – Reçu 167 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2006.

B. Moutrier.

(031278/272/432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

CAMDEN TOWN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 84.097.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie à Luxembourg le 6 mars 2006, a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028340/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

54995

SYNERGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.664.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(028216/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

STRIKE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 89.784.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STRIKE PARTICIPATIONS S.A.

V. Willem

Administrateur

(028219/1084/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

WM INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 115.212.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- Monsieur Gabriel Safdie, directeur de sociétés, né à Sao Paulo (Brésil), le 19 juin 1958, demeurant à CH-1211 Genève, 16, rue de Hesse,

ici représenté par Monsieur Patrick Meunier, ci-après désigné,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 24 mars 2006;

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

2.- Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, né à Paris (France), le 9 mai 1960, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de WM INVEST, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (EUR 50,00) chacune.

Les deux cent cinquante (250) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Gabriel Safdie, directeur de sociétés, demeurant à CH-1211 Genève, 16, rue de Hesse, deux cent quarante-neuf parts sociales	249
2.- Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve, une part sociale.	1
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille six.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Gabriel Safdie, prénommé;
- b) Monsieur Patrick Meunier, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque gérant.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 152S, fol. 90, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

E. Schlessner.

(031166/227/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

RPM LUXCONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6981 Rameldange, 10, rue Joseph Schroeder.
R. C. Luxembourg B 26.599.

Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

(028224/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

RPM LUXCONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6981 Rameldange, 10, rue Joseph Schroeder.
R. C. Luxembourg B 26.599.

Le bilan au 31 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

(028221/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

RPM LUXCONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6981 Rameldange, 10, rue Joseph Schroeder.
R. C. Luxembourg B 26.599.

Le bilan au 31 mai 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

(028222/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

EUROPHENIX MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 26.126.

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EUROPHENIX MANAGEMENT COMPANY S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg («la Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 juillet 1987 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 210 du 28 juillet 1987.

L'assemblée est ouverte à 15 heures sous la présidence de Madame Paola Esteves, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Carine Steimes, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Glane, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004.
- 2) Décision de dissoudre la Société.
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et émoluments.
- 4) Divers.

II. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que dans la mesure où l'objet unique de la Société est l'administration et la gestion du fonds EUROPHENIX FUND, un fonds commun de placement liquidé le 1^{er} mars 2005, le conseil d'administration de la Société a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

IV. Que, conformément à l'article 70 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les convocations énonçant l'ordre du jour de l'assemblée ont été envoyées par courrier aux actionnaires nominatifs le 5 décembre 2005, toutes les actions étant nominatives.

V. Qu'il appert de la liste de présence que sur 6.500 actions en circulation, 5.000 actions sont présentes ou représentées.

VI. Que, par conséquent, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004 et de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2952 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Il peut accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la loi précitée sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Esteves, C. Steimes, V. Glane, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2005, vol. 434, fol. 64, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(028102/242/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

GRYPHUS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 114.655.

In the year two thousand six, on the sixth of March.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GRYPHUS S.A., a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, 180, rue des Aubépines, incorporated by a deed of the undersigned notary of February 23, 2006, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is presided by Mr Yannick Kantor, employee, with professional address in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christine Coulon-Racot, employee, with professional address in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Catherine Day-Royemans, employee, with professional address in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Cancellation of the par value of the one thousand shares (1,000) representing the corporate capital and fixing a new par value of the shares at one hundred EURO (EUR 100.-) per share.

2. Increase of the share capital by one hundred and twelve thousand Euro (EUR 112,000.-) so as to raise it from thirty-eight thousand Euro (EUR 38,000.-) up to one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) by the creation, the issue and the subscription of one thousand one hundred and twenty (1,120) new shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to be entirely paid up by payment in cash.

3. Amendment of article 3 of the Articles of Incorporation, to read henceforth as follows: «Art. 3. The share capital is fixed at one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-), represented by one thousand and five hundred (1,500) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, entirely paid up.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by

the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire share capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to exchange the one thousand (1,000) existing shares with a par value of thirty Euro (38.- EUR) against three hundred and eighty (380) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The extraordinary general meeting resolves to confer all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

Second resolution

The meeting decides to increase the share capital by an amount of one hundred and twelve thousand Euro (EUR 112,000.-) so as to raise it from thirty-eight thousand Euro (EUR 38,000.-) up to one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-), by the creation and the issue of one thousand one hundred and twenty (1,120) new shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The meeting admits VALON S.A., having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, to the subscription of the new shares. The other shareholders renounce their preferential subscription right.

Subscription and payment

The new shares are subscribed by VALON S.A., previously named, represented by Mr Yannick Kantor, previously named, by virtue of a proxy given on March 6, 2006.

All the new shares so subscribed have been paid up in cash, so that the amount of one hundred and twelve thousand Euro (EUR 112,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

Art. 3. (first paragraph). «The share capital is fixed at one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-), represented by one thousand and five hundred (1,500) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, entirely paid up.»

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at two thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRYPHUS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 février 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yannick Kantor, employé privé, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des mille (1.000) actions représentant le capital social et fixation d'une nouvelle désignation de valeur nominale à cent euros (100,- EUR) chacune.

2. Augmentation du capital social à concurrence de cent douze mille euros (112.000,- EUR) pour le porter de trente-huit mille euros (38.000,- EUR) à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) par la création, l'émission et la souscription de mille cent vingt (1.120) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées en numéraire.

3. Modification de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'échanger les mille (1.000) actions existantes d'une valeur nominale de trente-huit euros (38,- EUR) contre trois cent quatre-vingts (380) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent douze mille euros (112.000,- EUR) pour le porter de son montant initial de trente-huit mille euros (38.000,- EUR) à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) par la création et l'émission de mille cent vingt (1.120) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'Assemblée admet VALON S.A., ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, à la souscription des nouvelles actions. Les autres actionnaires renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les nouvelles actions sont souscrites à l'instant même par VALON S.A., prénommée, ici représentée par Monsieur Yannick Kantor, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 6 mars 2006.

Les nouvelles actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent douze mille euros (112.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Evaluations de frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Y. Kantor, C. Coulon-Racot, C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2006, vol. 901, fol. 73, case 5. – Reçu 1.120 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(028173/239/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

GRYPHUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 114.655.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(028175/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

BDC BROADBAND DATA COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 80.057.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028225/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

EXTERIUS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 68.442.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04544, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour EXTERIUS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(028227/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

EXTERIUS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 68.442.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour EXTERIUS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(028230/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

ENTREPRISE DE TOITURE J. ZENDER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 58.174.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Signature.

(028228/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

MAITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.
R. C. Luxembourg B 97.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03993, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour MAITEC S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(028231/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

BARFI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 44.051.

L'an deux mille six, le seize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BARFI, ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 44.051, constituée suivant acte notarié en date du 7 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 392 du 28 août 1993. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 21 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 916 du 24 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la date statutaire de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la fixer au quatrième vendredi du mois de mars à 10 heures.

2. Disposition transitoire pour l'exercice en cours.

3. Adaptation des statuts en conséquence.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le quatrième vendredi du mois de mars à 10 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. (premier alinéa). «L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième vendredi du mois de mars à 10 heures.»

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer les alinéas relatifs au capital autorisé dans l'article 5 des statuts, comme la période des cinq ans pour laquelle le conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit est venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Bernard, N. Gautier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2006, vol. 901, fol. 51, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(028165/239/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

55003

BARFI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 44.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(028166/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.711.172.900.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 99.124.

In the year two thousand and six, the tenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.124 (the Company). The Company was incorporated on 10 February 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 360 of 1st April 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 14 February 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not been published yet in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.002 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 March 2006,

which proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the 74,223,458 shares of the Company having a nominal value of USD 50 each;
- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 131,469,700 (one hundred and thirty-one million four hundred and sixty-nine thousand seven hundred Dollars of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 3,711,172,900 (three billion seven hundred and eleven million one hundred and seventy-two thousand nine hundred Dollars of the United States of America) to USD 3,579,703,200 (three billion five hundred and seventy-nine million seven hundred and three thousand two hundred Dollars of the United States of America) by way of redemption and cancellation of 2,629,394 (two million six hundred and twenty-nine thousand three hundred and ninety-four) shares of the Company currently held by the Sole Shareholder, with a payment in kind to the Sole Shareholder.

2. Subsequent amendment of article 4, first paragraph of the articles of association of the Company in order to reflect the reduction of the share capital specified under item 1. above.

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the reduction of the share capital specified under item 1. above and to see to any formalities in connection therewith.

4. Miscellaneous.

- III. that the applicable exchange rate determined for the purpose of the Meeting is that of 1 GBP for 1.7455 USD (the Applicable Rate);

- IV. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce and it hereby reduces the share capital of the Company by an amount of USD 131,469,700 (one hundred and thirty-one million four hundred and sixty-nine thousand seven hundred Dollars of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 3,711,172,900 (three billion seven hundred and eleven million one hundred and seventy-two thousand nine hundred Dollars of the United States of America) to USD 3,579,703,200 (three billion five hundred and seventy-nine million seven hundred and three thousand two hundred Dollars of the United States of America) by way of redemption and cancellation of 2,629,394 (two million six hundred and twenty-nine thousand three hundred and ninety-four) shares of the Company currently held by the Sole Shareholder, with a payment in kind to the Sole Shareholder consisting of a receivable owed to the Company by the Sole Shareholder in an amount of GBP 75,319,243 (seventy-five million three hundred and nineteen thousand two hundred and forty-three Pounds Sterling), i.e. USD 131,469,739 (one hundred and thirty-one million four hundred and sixty-nine thousand seven hundred and thirty-nine Dollars of the United States of Amer-

ica) based on the Applicable Rate (the Receivable) (an amount of USD 39 being repaid to the Sole Shareholder from the share premium reserve of the Company), with the consequence that the Receivable be subsequently extinguished (extinction par confusion) in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is further to the above share capital reduction as follows:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX, S.à r.l. 71,594,064 shares

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4, first paragraph of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 3,579,703,200 (three billion five hundred and seventy-nine million seven hundred and three thousand two hundred Dollars of the United States of America), represented by 71,594,064 (seventy-one million five hundred and ninety-four thousand sixty-four) shares having a nominal value of USD 50 (fifty Dollars of the United States of America) per share.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the above reduction of the share capital of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.124 (la Société). La Société a été constituée le 10 février 2004 suivant un acte du notaire instrumentant publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 360 du 1^{er} avril 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 14 février 2006 suivant un acte du notaire instrumentant non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.002 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Olivier Wuidar, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mars 2006,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient l'intégralité des 74.223.458 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 50 chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 131.469.700 (cent trente et un millions quatre cent soixante-neuf mille sept cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 3.711.172.900 (trois milliards sept cent onze millions cent soixante-douze mille neuf cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de USD 3.579.703.200 (trois milliards cinq cent soixante-dix-neuf millions sept cent trois mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie de rachat et d'annulation de 2.629.394 (deux millions six cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de la Société actuellement détenues par l'Associé Unique, avec un paiement en nature à l'Associé Unique.

2. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter la réduction du capital social mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus et de procéder à toutes autres formalités y relatives.

4. Divers.

III. que le taux de change applicable déterminé pour les besoins de l'Assemblée est celui de 1 GBP pour 1,7455 USD (le Taux Applicable);

IV. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire et réduit par les présentes le capital social de la Société d'un montant de USD 131.469.700 (cent trente et un millions quatre cent soixante-neuf mille sept cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 3.711.172.900 (trois milliards sept cent onze millions cent soixante-douze mille neuf cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de USD 3.579.703.200 (trois milliards cinq cent soixante-dix-neuf millions sept cent trois mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie de rachat et d'annulation de 2.629.394 (deux millions six cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de la Société actuellement détenues par l'Associé Unique, avec un paiement en nature à l'Associé Unique consistant en une créance due à la Société par l'Associé Unique d'un montant de GBP 75.319.243 (soixante-quinze millions trois cent dix-neuf mille deux cent quarante-trois livres sterling), équivalant à USD 131.469.739 (cent trente et un millions quatre cent soixante-neuf mille sept cent trente-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique) sur base du Taux applicable (la Créance) (un montant de USD 39 étant payé à l'Associé Unique de la réserve de prime d'émission de la Société), avec la conséquence que la Créance s'éteint par confusion conformément à l'article 1300 du Code civil luxembourgeois.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que suite à la réduction du capital ci-dessus, l'actionariat de la Société se compose comme suit:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX, S.à r.l. 71.594.064 parts sociales

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à USD 3.579.703.200 (trois milliards cinq cent soixante-dix-neuf millions sept cent trois mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 71.594.064 (soixante et onze millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 50 (cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction de capital et de procéder à toutes autres formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. Wuidar, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 mars 2006, vol. 435, fol. 88, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mars 2006.

H. Hellinckx.

(032247/242/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.711.172.900.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 99.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 mars 2006.

H. Hellinckx.

(032248/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

55006

RAIN MAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 80.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03998, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour RAIN MAN S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(028235/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

RAIN MAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 80.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03995, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour RAIN MAN S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(028232/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

SCHRADER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 597.000,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 111.624.

EXTRAIT

Il ressort de quatre transferts successifs de parts sociales en date du 31 décembre 2005 et du 14 mars 2006, que les onze mille neuf cent quarante (11.940) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (EUR 50,-) chacune, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société, ont été détenues de la manière suivante:

- Du 20 octobre 2005 au 31 décembre 2005, 22 heures 58 minutes, l'associé unique de la Société était SCHRADER-BRIDGEPORT INTERNATIONAL, INC. société incorporée selon les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.), enregistrée au Delaware Division of Corporation sous le numéro 2052522, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique.

- Du 31 décembre 2005, de 22 heures 58 minutes au 31 décembre 2005, 22 heures 59 minutes, l'associé unique de la Société était TOMKINS CORPORATION, société incorporée selon les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.), ayant son siège social au 6450 Poe Avenue, Suite 109, Dayton, Ohio 45414, Etats-Unis d'Amérique.

- Du 31 décembre 2005, 22 heures 59 minutes au 14 mars 2006, l'associé unique de la Société était TOMKINS INVESTMENTS NORTH AMERICA, société incorporée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles ayant son siège social à East Putney House, 84 Upper Richmond Road, London SW15 2ST, Royaume-Uni.

- Du 31 décembre 2005 au 14 mars 2006, l'associé unique de la Société était TOMKINS INVESTMENTS COMPANY, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

- Depuis le 14 mars 2006, l'associé unique de la Société est TOMKINS ENGINEERING, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mars 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031207/4170/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

HT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 3,300,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 105.045.

In the year two thousand and five, on the twenty-third of December.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR, a limited liability company («société à responsabilité limitée») formed under the laws of Luxembourg, with registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 96.017,

ADVENT HT TROPLAST, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») formed under the laws of Luxembourg, with registered office at 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 105.085,

HT MANAGEMENT, GmbH & CO. KG, a partnership formed under the laws of Germany, with registered office at Promenadeplatz 8, 80333 Munich, Germany, registered with the Munich Commercial Register under number HRA 86848,

here represented by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of three proxies given on December 20, 2005.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of HT LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 105.045, incorporated by a deed of M^e André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on December 10, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 285 dated March 31, 2005, and whose articles of association have been amended on September 20th, 2005 by a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The shareholders resolve to change the financial year of the company to December 31, of each year, the financial year having started on March 1st, 2005 ending on December 31, 2005.

III. The shareholders resolve to amend article 14 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

«Art. 14. Financial year

14.1. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social est sis 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.017,

ADVENT HT TROPLAST, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social est sis 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée auprès le Registre du Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.085,

HT MANAGEMENT, GmbH & CO. KG, une société en commandite régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne, dont le siège social est sis Promenadeplatz 8, 80333 Munich, Allemagne, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Munich sous le numéro HRA 86848,

ici représentées par M. Nicolas Cuisset, employé, ayant adresse professionnelle à Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,
en vertu de trois procurations données le 20 décembre 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de HT LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 105.045, constituée suivant acte de M^e André Schawchtgen, notaire résident à Luxembourg, en date du 10 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 285 du 31 mars 2005, et dont les statuts ont été modifiés par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, le 20 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Les associés décident de modifier la fin de l'année sociale pour la porter au 31 décembre de chaque année, l'année sociale ayant débuté le 1^{er} mars 2005 prenant fin le 31 décembre 2005.

III. Les associés décident de modifier l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 14. Année sociale

14.1. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 10, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

J. Elvinger.

(028184/211/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

HT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 105.045.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40926, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(028185/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.